

Partie 3 - Présentation du candidat

Chaque candidat doit fournir avec son bulletin de candidature, une présentation d'au plus 1400 mots. Ce texte pourrait faire état des diplômes, des distinctions obtenues en rapport avec l'exercice de la profession, de la formation générale et complémentaire, des principales activités au sein de l'Ordre et des principales motivations du candidat pour occuper un poste au CA, de même que sa vision et ses orientations pour l'Ordre et les objectifs de protection du public qu'il poursuit.

Le candidat peut aussi transmettre :

- Une photo haute résolution accompagnant le texte de présentation, en format JPEG, orientation portrait;
- Une vidéo de présentation de candidature (4 minutes maximum), en format « .mov » ou « .Mp4 », filmée à l'horizontale en une seule prise et sur fond uni (interdiction d'utiliser le logo de l'Ordre ou d'afficher une marque de commerce).

Note importante

Il est recommandé de transmettre son bulletin de présentation le plus rapidement possible afin qu'il puisse être corrigé s'il devait être déclaré non conforme par le secrétaire.

Je consens à être candidat à la présidence et je m'engage à respecter les règles régissant le processus électoral.

Signature

Date

➤ ***Procédure d'élection au conseil d'administration et règles de communications électorales***